



Dès le 1er JANVIER 2023,
**TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT !**

FOIRE AUX QUESTIONS

Qu'est-ce que l'extension des consignes de tri (des emballages) ?

C'est le fait de simplifier le tri en mettant tous les emballages en plastique dans le bac de tri ou la colonne jaune des emballages en plus des emballages habituels (briques alimentaire, emballages en carton, boîtes métalliques et flacons et bouteilles plastiques etc...)

Pourquoi mettre en place l'extension des consignes de tri ?

C'est l'une des obligations réglementaires fixées par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV). Elle doit être effective sur l'ensemble du territoire national en 2023. L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques permettra de réduire le volume des ordures ménagères (non recyclables) et d'augmenter les tonnes recyclées. Les enjeux sont nombreux :

- Economiser des ressources naturelles (le recyclage permet de réutiliser la matière)
- Le recyclage favorise d'importante économie d'énergie (par rapport à la fabrication de nouveaux produits non recyclés).
- Réduire les coûts de traitement des déchets
- Simplifier le geste de tri pour les usagers.

Qui est concerné par les nouvelles consignes de tri ?

Tous les producteurs de déchets des 12 communes de la Communauté de Communes de Saulieu sont concernés par ces nouvelles consignes de tri (particuliers, professionnels, administrations, associations, communes, écoles...) qui utilisent le service public de collecte des déchets.

Quand ces consignes de tri seront applicables ?

A partir du 1er janvier 2023 pour toutes les communes de la CCS.

Que deviennent les emballages jetés dans la colonne jaune ou le bac de tri à signalétique jaune ?

Ils sont expédiés au centre de tri de Ruffey Les Beaune (21). Toutes les matières sont séparées pour être valorisées par le biais du recyclage. Ainsi des bouteilles plastiques peuvent par exemple devenir des vêtements en fibre polaire ou d'autres bouteilles.

Les vidéos #SUIVEZMOI de CITEO illustrent le processus de recyclage de chaque matériau. (À voir sur [youtube.com](https://www.youtube.com)).

Et en pratique, quel est le geste de tri à adopter ?

- C'est un emballage ? Déposez le dans le bac de tri/colonne jaune
- N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
- Pensez à bien les aplatir pour un gain de place dans le bac de tri/colonne jaune

Téléchargez l'application « guide du tri de CITEO » ou scannez le QR code :



Ou bien consultez le site www.consignedetri.fr

Ces outils permettent de savoir dans quelle poubelle jeter son déchet en fonction de sa commune.

Le service déchets de la CCS se tient également à votre disposition pour toutes questions au 03 80 64 81 18.



Communauté de Communes de Saulieu
15 place Charles de Gaulles -21210 SAULIEU
03 80 64 77 44 - www.saulieu-morvan.fr

EST-CE QUE JE PEUX... OU PAS ?

| Quoi ? | Oui/Non | Explications |
|--|-----------------------------|--|
| Le polystyrène | Oui mais en petite quantité | Si le volume est important, il doit être déposé en déchèterie. En petite quantité, il peut être mis dans le bac de tri ou dans la colonne jaune des emballages (au point d'apport volontaire). |
| Le papier absorbant type « sopalin » | Non | Non, le « sopalin » usagé fait partie des produits d'hygiène et se jette avec les ordures ménagères, comme les mouchoirs en papier et les lingettes. Il En revanche, le rouleau cartonné, support du papier absorbant ou du papier toilette, peut être déposé dans le bac de tri ou dans la colonne jaune des emballages (au point d'apport volontaire). |
| Les plastiques autres que les emballages | Non | Seuls les emballages et les papiers vont dans les contenants de tri. Les petits objets plastiques type stylo, pot de fleur, bout de tuyau, cassette VHS sont à mettre dans les ordures ménagères. Les autres gros déchets comme les jouets, les paniers à linge en plastique doivent quant à eux être apportés en déchèterie. |
| Le verre | Non | Pas de changement pour le verre : Il se dépose dans les colonnes du verre (au point d'apport volontaire) réservées au verre. Attention : il est indispensable de bien enlever les bouchons et couvercles car ils rendent difficile le process de recyclage. |
| Les papiers type « enveloppes », « cahiers ou bloc-notes à spirales » | Oui | Si vous êtes équipé d'un bac de tri jaune, tous les papiers peuvent être triés avec le reste des emballages. Si vous êtes en point d'apport volontaire, vous pouvez déposer ces deux types de papiers dans les colonnes bleues. D'une manière générale, reportez- vous aux consignes affichées les colonnes de tri. |
| Les opercules et couvercles des emballages | Oui | Ils font partie des emballages et vont dans la même filière. Attention toutefois à bien enlever les bouchons et couvercles des bouteilles, pots et bocaux en verre car ils rendent difficile le process de recyclage. |
| Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique | Oui | Bien vissés, ils peuvent être laissés sur les bouteilles et les flacons. Ils sont recyclés avec le reste et comptabilisés dans les tonnages valorisés. Mais vous pouvez aussi les donner à une association pour soutenir une action caritative (association Les Bouchons d'Amour). |
| Écraser les bouteilles et flaconnages | Oui | C'est recommandé. Cela permet un gain de place dans les contenants de collecte. |
| Emboîter les emballages les uns dans les autres pour gagner de la place | Non | Les technologies de tri actuelles ne sont pas en capacité de séparer les matériaux (de différentes natures) lorsqu'ils sont emboîtés. |
| Nettoyer à l'eau les emballages avant de les mettre au tri | Non | Il faut juste bien vider leur contenu avant de les jeter. Il est inutile de les rincer. |
| Mettre les emballages et papiers en vrac dans les contenants de collecte | Oui | Cela est recommandé. Les emballages comme les papiers doivent être déposés en vrac dans les contenants (en bac de tri ou colonnes de tri). Le centre de tri n'est en effet pas conçu pour que des sacs soient ouverts après leur réception. Les emballages ou papiers se trouvant dans des sacs ne sont pas triés. |